

Le déficit budgétaire du canton de Genève s'alourdit massivement

FINANCES PUBLIQUES L'écart entre les recettes et les charges se creuse, pour atteindre un montant d'environ 640 millions de francs. L'ardoise pourrait même passer la barre des 750 millions si l'on tient compte d'une tentative mort-née de reporter des charges sur les communes

MARC GUÉNIAT

Le 29 octobre 1929 a été surnommé le «Mardi noir», à l'issue d'un krach financier dévastateur à la bourse de New York. Cette même date, en 2025, s'apparente à un mercredi noir pour le canton de Genève. Selon les informations du *Temps*, le déficit de l'Etat, initialement envisagé à 409,4 millions de francs, s'alourdit nettement. D'après plusieurs sources, il bondit de quelque 230 millions de francs, pour dépasser 640 millions de francs. Si l'on ajoute les 109 millions de francs que l'Etat aimeraient imposer aux communes, on pourrait même arriver à un déficit avoisinant 750 millions de francs. De fait, les chances de cette tentative se sont avérées si minces que le projet de loi a été gelé hier soir par la Commission des finances.

Cette décision a été prise alors que la ministre des Finances, Nathalie Fontanet, a annoncé aux députés de cette commission les nouvelles prévisions, revues à la baisse en particulier en ce qui concerne l'impôt sur les personnes morales. Ces estimations sont fondées notamment sur le sondage auprès d'un pool d'entreprises qui déclarent leurs bénéfices escomptés pour l'année prochaine. Or le contexte est morose, sur fond de tensions géopolitiques et de taxes douanières introduites par l'administration de Donald Trump, qui pénalisent une économie fortement tournée vers l'extérieur. Leurs estimations chutent d'environ 100 millions de francs par rapport au budget présenté en septembre.

Par contre, les recettes provenant du revenu des personnes diminuent moins que prévu, à la suite de la baisse d'impôts en

vigueur depuis janvier. Ce qui atténue le choc.

En dévoilant son budget, le Conseil d'Etat avait annoncé sa volonté d'effacer le déficit en puisant dans la réserve conjoncturelle, dotée d'un milliard de francs et constituée lors des années exceptionnelles qu'a connu le canton entre 2022 et 2024. Il s'agissait notamment d'éviter le dépassement du déficit admissible, établi à 232,5 millions de francs en 2026, en vertu d'une disposition introduite lors de la réforme de la fiscalité des entreprises votée en 2019.

Ces prévisions revues à la baisse frapperont de plein fouet les communes genevoises, qui font déjà face aux conséquences de la baisse d'impôts sur les personnes physiques, pour un montant de 109 millions de francs. De plus, le Conseil d'Etat souhaitait leur

34 mios

Ce sont 34 millions de francs qui échappent à la ville de Genève, déjà en difficulté pour faire adopter son budget déficitaire.

ponctionner un montant équivalent, en guise de contribution à la péréquation intercantonale, dont Genève est devenu le premier contributeur du pays, à la suite, justement, de ces années exceptionnelles. Car ce mécanisme, calculé en différé, se fonde pour l'année 2026 sur la moyenne des exercices comptables entre la quatrième et la sixième année précédente, soit 2020-2022 en l'espèce. En 2022, Genève avait engrangé le premier d'une série de trois résultats mirobolants, qui force le canton à une contribution de 378 millions de francs nets à la solidarité confédérale.

Hormis ce report de charges, qui suscite l'ire de l'ensemble des communes, et le gel de l'annuité des fonctionnaires, le Conseil d'Etat n'a annoncé aucune mesure

d'économies structurelles, disant vouloir en proposer au printemps prochain.

Président de l'Association des communes genevoises, Martin Staub ne dissimule pas son courroux: «Lorsque les communes ont dit, l'an dernier, à Nathalie Fontanet que la baisse d'impôt était dangereuse, parce que basée sur une conjoncture exceptionnelle, et demandé à en être exonérées, elles n'ont pas été entendues. Or ce que nous avions prédit se réalise et l'Etat nous demande maintenant d'assumer les réformes structurelles qu'il ne fait pas. C'est intolérable.»

Crèches et Fête de la musique sacrifiées

De fait, pour les communes, la pilule est amère. La chute des recettes provenant des entreprises équivaut à quelque 60 millions de francs net en moins. Ce sont par exemple 34 millions qui échappent à la ville de Genève, déjà en difficulté pour faire adopter son budget déficitaire. «Tous les départements taillent, à la fois dans les prestations et les subventions, et gèlent les embauches de fonctionnaires», souligne l'une des membres du Conseil administratif. A Onex, près de 2 millions de francs manquent, tandis que Vernier est privée de plus de 5 millions, soit environ 5% de leur budget respectif.

A Lancy, l'élu centriste Corinne Gachet dévoile une chute de plus de 8% de son budget entre 2025 et 2026, qui passe à 120,3 millions de francs. La baisse d'impôts équivaut pratiquement au déficit. «Nous avons gelé tous les nouveaux projets et coupons dans les subventions aux clubs sportifs. Il n'y aura pas de Fête de la musique l'année prochaine à Lancy. Et en septembre, une crèche n'ouvrira qu'à moitié pour limiter les charges de personnel, faisant perdre une vingtaine de places aux parents», déplore-t-elle, se disant «triste et agacée» face à une situation qui aurait pu être évitée.

Sollicité, le Département des finances n'entend pas commenter à ce stade. ■